PLAN CANICULE 2023

PERSONNES ÂGÉES - EN SITUATION DE HANDICAP



Faites vous connaître!

Inscription au registre et renseignements auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d' Uriage :





04 76 59 07 03



ccas@mairie-smu.fr



2, place de la Mairie38 410 Saint-Martin d'Uriage



ATTENTION CANICULE

ADOPTEZ LES BONS GESTES















Buvez de l'eau et restez au frais

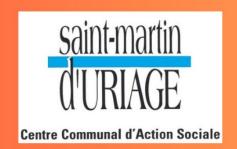
EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15

#CANICULE
La plateforme téléphonique d'information «canicule

0800 06 66 66



Canicule, fortes chaleurs Protégez-vous avant les premiers effets





PLAN CANICULE 2023: Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage renouvelle son action relative au plan canicule.

L'exposition à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications, surtout chez les personnes âgées, les personnes fragiles, et celles particulièrement exposées à la chaleur. Les pouvoirs publics ont mis en place un système de veille destiné à prévenir les risques d'une canicule auquel le CCAS de Saint-Martin d'Uriage est associé.

Chaque année, la ville de Saint-Martin d'Uriage tient un registre à titre préventif, recensant les personnes qui se sont signalées (sans-abri, personnes âgées, personnes adultes handicapées ou en invalidité). Ce registre confidentiel peut être utilisé par les autorités compétentes en cas de déclenchement du plan canicule. Le recensement doit permettre d'organiser un contact périodique avec les personnes inscrites en vue de leur apporter des conseils ou une assistance. Celui-ci doit être renouvelé tous les ans.

Tout citoyen Saint-Martinois souhaitant s'inscrire ou inscrire un de ses proches sur ce registre peut s'adresser au CCAS afin de remplir une fiche de renseignements.



Nous conseillons les personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap, de se faire recenser sur ce registre nominatif. Notre but est de pouvoir vous contacter en cas d'urgence et de vous apporter notre soutien.

LE REGISTRE NOMINATIF DANS LE CADRE DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS :

Pour qui?

Les personnes résidant à leur domicile, âgées de 65 ans et plus, âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail, les adultes handicapés.

Pourquoi?

Bénéficier d'une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du "plan alerte canicule" par le Préfet.

Ouand et où?

Dès à présent auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage au 04.76.59.77.03 ou ccas@mairie-smu.fr

Par qui?

La personne concernée ou un tiers (Enfants, amis, voisins, etc.)

CONTACT:



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2 place de la Mairie – 38410 Saint-Martin d'Uriage

Tel.: 04.76. 59.07.03 ccas@mairie-smu.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PLANS D'ALERTE ET D'URGENCE CANICULE ET GRAND FROID



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Dispositif d'alerte à la population fragile prévu par le Code d'action sociale et des familles

La demande d'inscription à renouveler tous les ans peut être formulée par la personne intéressée elle-même, ou par une tierce personne avec le consentement de la personne intéressée.

Formulaire à retourner signé à <u>ccas@mairie-smu.fr</u> ou par courrier à : CCAS de Saint-Martin d'Uriage - 2, place de la Mairie - 38410 Saint-Martin d'Uriage

PARTIE A REMPLIR UNI	IQUEMENT SI INSCRIPTION PAR UN TIERS :
Je, soussigné (e), NOM, Prénom:	
Téléphone mobile :	Téléphone fixe :
Courriel/Mail:	
en ma qualité de (lien avec l'intéressé (e) : représ	sentant légal, parenté) :
➤ Sollicite l'inscrip	otion sur le registre nominatif de :
PER	SONNE A INSCRIRE :
NOM:	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	
	38410 Saint-Martin d'Uriag
Téléphone mobile :	Téléphone fixe :
Courriel/Mail:	
Nombre de personnes vivant au domicile :	Dispose de la téléassistance à domicile ? Oui Non
Autres informa	tions concernant l'intéressé(e) :
NOM et téléphone du médecin traitant	:
OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR L'	'ÉTAT DE SANTÉ •
ODSERVATIONS PARTICULIERES SUR E	LIAI DE SANIE.
Service(s) intervenant(s) au domicile?	
☐ Aucun service intervenant à domicile	☐ Infirmière ☐ Femme de ménage
☐ Aide à domicile/Auxiliaire de vie	☐ Autre : précisez

Personne(s) à prévenir en cas de nécessité :
1) NOM:Prénom:
LIEN avec l'inscrit :
Adresse
Téléphone mobile : Téléphone fixe :
Personne détenant les clefs du domicile : 🔲 OUI 🔲 NON
2) NOM: Prénom:
LIEN avec l'inscrit :
Adresse
Téléphone mobile : Téléphone fixe :
Personne détenant les clefs du domicile : 🔲 OUI 🔲 NON
Autre personne détenant un double des clefs de son domicile :
NOM:Prénom:
LIEN avec l'inscrit :
Adresse
Téléphone mobile : Téléphone fixe :
En qualité de personne vulnérable, parents, tuteur, curatelle, tiers de confiance ou autre représentant légal, j'atteste avoir été informé(e), que: - l'inscription au registre nominatif n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif; -les informations recueillies seront transmises au CCAS dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, dispositif d'alerte à la population fragile; - cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à porter assistance en cas de nécessité.
Fait à:; le/; Signature :
NOUVEAU: INSCRIPTION A LA LISTE DE DIFFUSION « ANIMATIONS SENIORS »:
Souhaitez-vous recevoir par mail/courriel les communications de la mairie et du CCAS de Saint-Martin d'Uriage concernant les animations destinées au + de 65 ans ?
Adresse sur laquelle vous souhaitez recevoir ces informations :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la mise en place d'un dispositif d'alerte au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Président du CCAS. Les destinataires des données recueillies sont le Président et les agents du CCAS, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.